

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, UNE QUESTION DE DROITS, DE JUSTICE SOCIALE ET
D'ÉQUITÉ POUR LES FEMMES CANADIENNES

Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine dans le cadre de ses
consultations sur la sécurité économique des femmes au Canada

Rédactrices du mémoire

Abiola Akande, Anne Boily, Cécile Coderre, Josiane Fleury, Julie Édeline Gallant, Morènikè
Idji, Tara Mcrae, Andy Rébecca René, Noémie Rossignol, Marie-Lou Villeneuve-Hobbs

Ottawa, le 30 mars 2017

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE UNE QUESTION DE DROITS, DE JUSTICE SOCIALE ET D'ÉQUITÉ POUR LES FEMMES CANADIENNES

Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine dans le cadre de ses consultations sur la sécurité économique des femmes au Canada

Rédactrices du mémoire (en ordre alphabétique) :

Abiola Akande, Anne Boily, Cécile Coderre, Josiane Fleury, Julie Édeline Gallant, Morènikè Idji, Tara Mcrae, Andy Rébecca René, Noémie Rossignol, Marie-Lou Villeneuve-Hobbs

Aux membres du Comité permanent de la condition féminine

Nous sommes plus qu'heureuses de vous soumettre ce mémoire sur la thématique de la sécurité économique des femmes au Canada. Nous sommes un groupe d'étudiantes à la maîtrise en service social à l'Université d'Ottawa, intervenantes et militantes féministes et nous sommes préoccupées par la situation de pauvreté qui afflige les femmes au Canada. De même, nous côtoyons au quotidien des femmes qui vivent les conséquences directes des politiques actuelles du gouvernement canadien. Dans ce mémoire, nous traiterons des sujets suivants : l'assurance-emploi et l'aide sociale, les politiques de retraite, la sécurité alimentaire, les services de garde, le logement et les politiques d'immigration. Nous allons illustrer chacun des sujets à partir de la situation réelle d'une femme que nous avons côtoyée dans le cadre de nos activités professionnelles. Nous ferons aussi brièvement le point sur les connaissances universitaires sur le sujet et nous proposerons des recommandations.

D'entrée de jeu, nous souhaitons commencer ce mémoire en mettant l'accent sur l'importance de revoir les différentes politiques sociales et programmes sociaux qui viennent en aide aux Canadiennes en y greffant l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) afin que ceux-ci prennent en compte les réalités spécifiques des femmes. Un premier énoncé dans le budget fédéral de 2017 a été publié à cet effet, c'est la voix qu'il faut poursuivre dorénavant (Gouvernement du Canada 2017).

En effet, on comprend que la féminisation de la pauvreté est une réalité sociale fortement liée à un contexte politique qui peut toucher à tout moment de la vie n'importe quelle femme. À ce niveau, des données de Statistique Canada démontraient que partout au Canada, les femmes

sont beaucoup plus pauvres que les hommes, et ce, en considérant leur niveau de scolarité, leur emploi, leur statut matrimonial et familial, leur origine entre autres. En effet, les femmes les plus pauvres au Canada sont : les femmes Autochtones, les femmes immigrantes récentes, les femmes handicapées, les femmes seules surtout les femmes âgées et les jeunes filles, les femmes cheffes de famille monoparentales, les femmes appartenant aux minorités visibles en particulier les femmes noires (Statistique Canada 2017, p.7 ; Ville d'Ottawa 2017).

ASSURANCE-EMPLOI ET AIDE SOCIALE

Myriam est une mère monoparentale dans la trentaine récemment sortie d'une relation conjugale violente qui a duré près de 10 ans. Après la séparation, elle s'est vue confrontée aux nombreuses limites des politiques sociales. D'une part, elle n'avait pas accès à l'assurance-emploi, car elle s'occupait des soins et de l'éducation de ses deux enfants en bas âge. De plus, suite à sa fuite pour des raisons de survie, elle a dû attendre 2 mois avant de recevoir à nouveau ses allocations familiales et encore plus longtemps avant d'avoir accès à son premier chèque d'aide sociale. Or, Myriam est une femme avec un haut niveau de scolarité, elle a un baccalauréat en travail social. Toutefois, malgré une recherche d'emploi active, il lui fallut plusieurs mois avant d'avoir un emploi dans son domaine. De plus, comme son nouvel emploi est dans le milieu communautaire, celui-ci est instable, son salaire insuffisant et les avantages sociaux sont absents.

Ainsi, nous comprenons que « la pauvreté des femmes et leur manque d'autonomie économique découlent de décisions politiques et économiques » (FFQ, 2008, p. 22). Nous croyons donc qu'il est primordial **de créer des emplois adaptés et de qualité pour les femmes** afin de lutter contre la précarité de l'emploi qui les touchent, nous le savons, plus fortement que les hommes. En effet, les femmes vivent d'importantes inégalités systémiques qui persistent tout au long de leurs démarches d'employabilité et à même le marché du travail. À l'inverse, dans l'état actuel des choses, les femmes se voient restreintes dans leurs possibilités d'emplois ce qui, par la même occasion, les prive « des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir [une] autonomie économique [...] » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009), p.2) qui favoriserait leur intégration et leur participation à la vie en société. De

plus, on ne peut passer sous silence les risques accrus qu'ont ces femmes de vivre différentes formes de violences en raison de leur situation de précarité financière, voire bien souvent, de dépendance financière à l'égard d'une autre personne. Parfois, elles n'ont donc d'autres choix que de rester dans une relation abusive afin d'éviter une situation d'extrême pauvreté telle que l'itinérance.

Cette solution viendrait nécessairement réduire les nombreux emplois atypiques davantage comblés par des femmes (emplois contractuels, à horaire variable, à temps partiel, remplacement de congé et autres) qui les mettent, par la même occasion, plus à risque de devenir prestataires de l'assurance-emploi. Or, en 2009-2010, la proportion de femmes cotisantes ayant accès à l'assurance-emploi était moindre que celle des hommes cotisants (66 % contre 72 %). De surcroît, le nombre de femmes qui ne satisfaisaient pas aux critères d'éligibilité à l'assurance emploi lors d'une cessation d'emploi était 50 % plus élevé que celui des hommes (Commission nationale d'enquête sur l'assurance emploi (2013)).

De même, la création d'emplois adéquats et mieux rémunérés pour les femmes réduirait aussi le nombre de femmes qui se retrouvaient prises à devoir à être prestataires de l'aide sociale par manque d'emplois adaptés à leur réalité de vie spécifique. De même, ceci est d'autant plus vrai pour les femmes monoparentales qui ont d'importantes contraintes à l'emploi en raison de leurs multiples responsabilités familiales. D'ailleurs, les femmes sont cheffes de famille monoparentales dans plus du trois quarts de ces foyers et une très grande proportion de ceux-ci vivent d'ailleurs sous le seuil du faible revenu. (Conseil du statut de la femme 2016, p.15).

Enfin, il est dommage que les données fournies par Statistique Canada en 2017 dans son mémoire à ce comité lorsqu'il évoque le travail à temps partiel dans lequel sont confinées de trop nombreuses femmes énoncent que les motifs volontaires pour occuper un travail à temps partiel sont entre autres : prendre soin des enfants (25,7 % (F) versus 4,7 % (H) ; autres obligations personnelles ou familiales (6,2 % (F) 3,8 % (H) (p.16) sachant très bien l'assignation des femmes aux soins des enfants et des proches. Il ne saurait y avoir de changements sociaux sans un changement dans le vocabulaire et l'analyse des causes réelles de la pauvreté des femmes en particulier celui du travail invisible des femmes ;

POLITIQUES DE RETRAITE

Bianca est une femme âgée de 35 ans. Elle est citoyenne canadienne depuis 5 ans et son mari vient de quitter, elle n'a aucun contact avec lui. Elle a 2 enfants dont elle doit prendre soin et alors ne pourra pas travailler hors de la maison. Elle n'aura alors pas l'opportunité de contribuer à un REER et n'aura pas un revenu. Aussi, lorsqu'elle sera âgée de 65 ans, elle aura résidé au Canada pendant 35 ans ce qui la pénalise pour avoir droit à la pleine pension de Sécurité de vieillesse.

Les femmes âgées sont plus pauvres que les hommes âgés, mais ce sont les femmes âgées seules, qui ont ainsi que les revenus les plus bas; cette dernière catégorie est même en augmentation. « La prévalence du faible revenu chez les femmes âgées hors famille économique a augmenté de 18,9 points de pourcentage, passant de 9,3 % en 1995 à 28,2 % en 2015 » (Statistique Canada 2016, p.24).

La façon dont les politiques de retraite sont actuellement structurées mène à l'appauvrissement continu des femmes. Premièrement, le montant qui est distribué aux personnes lors de la retraite à travers le Régime de pension du Canada est déterminé sur le fait d'avoir eu un revenu annuel de 3 500 \$ ou plus. Ceci, évidemment, n'inclut pas le travail invisible qu'occupent souvent les femmes ; le fait d'avoir élevé des enfants, ce qui les prive durant de longues années d'un revenu. Deuxièmement, les régimes de pension privés sont accessibles seulement dans certains lieux de travail, et souvent, les femmes occupent des emplois précaires et n'ont donc pas accès à ce régime (Townson, 2000). Troisièmement, la politique concernant la Sécurité de la vieillesse contribue plus spécifiquement à l'appauvrissement des femmes immigrantes par le fait qu'il faut avoir habité au Canada pendant quarante ans avant d'avoir accès à la pleine prestation de ce régime. Aussi, celles qui n'ont pas la pleine prestation de la Sécurité de la vieillesse n'ont pas accès au Supplément de revenu garanti. L'impact de cette dernière politique sera très important étant donné de la croissance de l'immigration des femmes depuis 1980 (Côté, Kérisit, Côté, 2001 ; Statistique Canada 2015 a).

Afin de pallier à ces lacunes et de prévenir la croissance de la pauvreté des femmes âgées en particulier celles des femmes nouvelles canadiennes, il serait important **d'étendre le projet du gouvernement de l'Ontario de 2016** de créer une loi qui oblige tous les employeurs à développer des régimes privés de retraite obligatoire pour tous les employeurs, et ce à travers les autres provinces et territoires canadiens. Le fait d'avoir accès à des emplois de meilleure qualité permettrait aussi aux femmes d'épargner plus d'argent, ce qui est important étant donné leur espérance de vie plus longue (Statistique Canada 2016, p.7). **Il faudrait aussi reconnaître le travail non rémunéré, le travail qualifié de travail invisible** (lors des soins aux enfants et aux proches) par des contributions aux REER par le gouvernement (Townson, 2000). Enfin, il faudrait **revoir les critères d'admissibilité de la Sécurité de la vieillesse afin de mieux répondre à la réalité des femmes immigrantes** sachant que l'immigration permet de contrebalancer le déclin démographique.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Josée, mère monoparentale de deux enfants, est prestataire du programme Ontario au travail. Après avoir payé les dépenses fixes de base (loyer, hydro et transport en commun), il lui reste moins de 45 \$ par semaine pour acheter de la nourriture pour elle et sa famille. Afin de s'assurer que ses enfants mangent, elle doit sauter des repas et se priver, mettant sa propre santé à risque. La visite mensuelle à la banque alimentaire ne suffit pas à combler les besoins en nourriture saine de la famille et le niveau de stress que ceci cause affecte la santé mentale de Josée.

Dans notre société néolibérale capitaliste, la surconsommation et le gaspillage sont monnaie courante. Malgré l'économie de libre marché et la production de masse, l'insécurité alimentaire perdure. En 2009, 1,02 milliard de personnes souffraient d'insécurité alimentaire, ce qui représente environ 1/6 de la population mondiale selon le rapport Stratégie du Canada sur la sécurité alimentaire (Gouvernement du Canada 2014).

La sécurité alimentaire : « (...) existe lorsque tous les individus, à tout moment, ont un accès économique et physique à une alimentation nourrissante, salubre et suffisante qui leur

permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et leurs préférences alimentaires, ce qui leur permet de mener une vie saine et active » (Tarasuk et al., 2012, p. 5). La sécurité alimentaire est un déterminant social de la santé. L'alimentation a un impact direct sur la santé physique et mentale des gens. Elle a aussi un impact direct sur l'espérance de vie, la qualité de vie et le taux de mortalité. (CCSO, 2006 ; Santé Publique Ottawa 2016). Par opposition, « l'insécurité alimentaire peut comprendre la crainte de manquer de nourriture avant qu'il y ait de l'argent pour en acheter davantage, l'incapacité de manger des repas équilibrés, avoir faim, manquer des repas et, à l'extrême, la privation absolue de nourriture pendant toute la journée à cause du manque de nourriture et d'argent pour acheter de la nourriture. » (Tarasuk et al., 2012, p.5). Les auteurs soulèvent trois niveaux d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire marginale comporte la peur de manquer de nourriture en raison d'un manque d'argent. L'insécurité alimentaire modérée est marquée par le fait que la qualité et la quantité de nourriture sont compromises pour des raisons économiques. Finalement, les auteurs stipulent que les personnes affectées par l'insécurité alimentaire grave sont dans l'obligation de sauter des repas, de réduire leur portion et à l'extrême de se priver de repas pendant une journée complète ou plus.

Le recours aux banques alimentaires n'est qu'un aspect de l'insécurité alimentaire parce que plus de 80 % des gens n'y ont pas recours (BAC 2016). Au Canada, Banque Alimentaire Canada (2016) estime que 4 millions de personnes sont touchées par une des formes d'insécurité alimentaire. Du nombre, 1,7 million de ménages ont recours aux banques alimentaires et 340 000 d'entre elles souffrent d'insécurité alimentaire grave. Toujours selon cette source, 863 492 personnes ont eu recours à une banque alimentaire en mars 2016 au Canada, dont 335 944, en Ontario (Banques alimentaires Canada 2016). Ces chiffres représentent une augmentation alarmante des demandes d'aide de 28 % depuis 2008 (BAC 2016). Le nombre de familles monoparentales avec enfants est passé de 289 000 à 689 000 de 1976 à 2014. La majorité d'entre elles, soit 8 familles sur 10 sont dirigées par les mères (Statistique Canada, 2015 d). Les familles avec des mères monoparentales sont 33,5 % plus à risque de vivre une situation d'insécurité alimentaire que tout autre type de ménage (Santé Publique Ottawa 2016). Pas étonnant quand on sait que les hommes (6,9 %) sont moins susceptibles de vivre dans l'insécurité alimentaire que les femmes (8,6 %) surtout entre 20 ans et 45 ans (Statistique Canada 2015 b). Selon Banque alimentaire Canada (2016) et Statistique Canada (2015 b), les chiffres démontrent que les mères

protègent leurs enfants de l'insécurité alimentaire en se privant de nourriture (qualité et quantité). Elles en souffrent davantage lorsque les enfants sont âgés de moins de 6 ans. Il y a une surreprésentation des familles monoparentales dans les banques alimentaires puisqu'elles représentent 36 % des utilisateurs tandis que l'on compte seulement 19 % de familles monoparentales au Canada (Banque alimentaire Canada, 2016). Selon Statistique Canada (2015 c), les mères seules sont plus susceptibles d'avoir un emploi dans les professions des ventes et services que les femmes dans les familles comptant un couple. Banque alimentaire Canada (2016) rapporte qu'un ménage sur 6 fréquentant les banques alimentaires occupe un tel travail. Ce recours aux banques alimentaires s'explique par la hausse des coûts associés au logement, aux aliments et aux autres dépenses de la vie quotidienne combinée à un salaire minimum insuffisant. Les personnes seules et sans liens familiaux représentent 44 % des bénéficiaires d'aide alimentaire ce qui constitue une hausse de 30 % depuis 2008 (BAC 2016). Chez la population autochtone, 1 ménage sur cinq souffre d'insécurité alimentaire (BAC 2016). Le Nunavut affiche le plus haut taux d'insécurité alimentaire, soit 36,2 % des ménages (Conseil des académies canadiennes – Rapport du comité d'experts sur l'état des connaissances à propos de la sécurité alimentaire dans le Nord du Canada 2014). Finalement, les immigrants et les réfugiés représentent 13 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire (BAC 2016).

En Ontario, 81 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire d'urgence reçoivent une prestation gouvernementale (aide sociale, POSPH, pension, etc.). Visiblement, le recours aux banques alimentaires, en plus de porter atteinte à la dignité des personnes, ne constitue pas une solution apportant un changement durable. **À la lumière de notre analyse, il semble que le revenu universel de base et l'augmentation du salaire minimum soient les meilleures options à envisager pour sortir les femmes de la pauvreté. Le projet pilote ontarien pour la création d'un revenu minimum de base devrait être financé par le gouvernement canadien et étendu dans plusieurs autres communautés canadiennes afin de trouver une solution réelle à la pauvreté des femmes canadiennes. Il faut ajouter que le revenu de base devrait être un revenu de base personnel et non un revenu de base familial afin d'assurer la réelle sécurité économique sachant que les femmes n'ont pas nécessairement accès au revenu familial que ce soit du fait d'arrangements sociaux et familiaux traditionnels ou encore d'une des formes de la violence qui touche les femmes, la violence économique.**

LES SERVICES DE GARDE

Emma est une jeune femme ontarienne, résidente d'Ottawa, et nouvellement monoparentale. Elle a trois enfants et pour subvenir aux besoins de sa famille, elle doit intégrer le marché du travail, mais elle apprend qu'elle devra attendre plus de trois mois pour des places en garderie et que le montant mensuel pour ce service de garde sera d'environ 2 500 \$.

Les frais de garde coûtent très cher aux familles canadiennes et les temps d'attente pour avoir accès à une garderie peuvent être longs, puisqu'il n'y a pas suffisamment de places actuellement pour tous les enfants. Cette réalité cause de nombreux impacts pour les femmes. Premièrement, une augmentation de la pauvreté et du travail invisible, deuxièmement, rend difficile, voire impossible, l'accès au marché du travail et dernièrement, limite le choix d'avoir des enfants. Et pourtant, l'impact direct des services de garde à des frais raisonnables, de qualité se ressent sur la participation accrue des femmes sur le marché du travail salarié à temps complet au Québec, seule province à avoir mis en place un tel système (Fortin, 2017).

Selon L'R des centres de femmes du Québec (2016), « en limitant l'accessibilité de ces services, le gouvernement compte sur les compétences culturellement féminines pour reprendre le flambeau des services de garde en prouvant, du coup, que de mettre les compétences «naturellement féminines» au service de l'économie est un bon moyen de diminuer les dépenses publiques » (p. 44). Ce sont donc les femmes qui doivent en subir les conséquences. Toutefois, plusieurs organisations soutiennent qu'un système national de service de garde serait bénéfique pour toute la société canadienne. Congrès du travail du Canada (2013) rapporte qu'« une étude canadienne révèle que chaque dollar public consacré aux services de garde offre à la société un rendement de 2,54 dollars en avantages à court et à long terme, et contribue notablement à la relance économique » (p. 2) et que selon la Banque TD « investir dans l'éducation préscolaire peut aider le Canada à répondre aux défis socio-économiques fondamentaux du pays : réduire la pauvreté, résoudre les pénuries de compétences, stimuler la productivité et l'innovation et autres priorités nationales » (p. 10). Malgré les promesses, aucun programme national universel n'a été mis en place par l'État. **Seul espoir, le financement promis dans le récent budget 2017 pour**

accroître le nombre de places en garderie. Mais ce qu'il faut c'est un plan universel pour des services de garde pour les jeunes enfants, les enfants d'âge scolaire, celles et ceux à besoins spéciaux et adaptés aux horaires de travail atypiques incluant les emplois dits féminins tels les soins infirmiers. Donc, un plan national de services de garde pourrait permettre d'offrir un réel choix aux femmes en ce qui concerne la carrière et la vie familiale et de diminuer la pauvreté de celles-ci à court et long terme.

LOGEMENT

Sara est une femme seule, âgée de 70 ans. Son mari est décédé depuis 10 ans et elle a une mobilité réduite. Son logement n'est pas adapté à sa situation et de ce fait, elle perd beaucoup de son autonomie. Elle a besoin d'un logement avec accessibilité, mais il y a des obstacles financiers et de longues listes d'attente pour le logement social. Elle reçoit une pension de la Sécurité de la vieillesse et une pension du Canada soit une somme de 864,09 \$. Alors que le coût moyen d'une chambre à Ottawa est 830 \$.

Depuis la crise du logement en 2000, il y a un manque de logements abordables, le prix du loyer n'a cessé d'augmenter. Les femmes sont les 1^{ère}s touchées par cette crise à la cause de leur accès inégal aux revenus et au logement dû au système patriarcal. Les femmes gagnent moins que les hommes et cet écart est l'un des plus « grands écarts salariaux parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (Gouvernement du Canada 2017, p.3). Les femmes consacrent une grande partie de leur temps au travail non rémunéré, c'est-à-dire s'occuper des tâches ménagères, des enfants. Les femmes sont plus souvent locataires que les hommes 51 % pour elles et 32,5 % pour les hommes. Du fait de leur faible revenu, les ménages où la femme est le principal soutien financier dépensent 41 % de leur revenu au logement (FRAPU, 2015 p. 3). On assiste à une pauvreté structurelle, car même si les femmes ont les mêmes droits que les hommes, elles n'ont pas le même accès à cause des discriminations basées sur le genre, la race entre autres. Les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes itinérantes, les femmes cheffes de famille monoparentales sont les plus discriminées par ces hausses de loyer et le manque de logements abordables. Leur santé, celles

de leurs enfants, leur sécurité, lorsqu'elle est compromise par la violence conjugale sont en jeu. Ces enjeux ont bien été mis en évidence dans le budget 2017 (p.13).

- En 2011, il a été établi que plus du quart des familles dirigées par des mères seules avaient des besoins impérieux en matière de logement, du fait qu'elles vivaient dans des logements inadéquats, inappropriés ou inabordables.
- Les aînés qui louent, surtout les aînées célibataires vivant seules, étaient également plus susceptibles d'avoir des difficultés à se trouver un logement sécuritaire et approprié.
- Selon l'Étude nationale sur les refuges publiée en 2016, plus du quart des utilisateurs de refuges en 2014 étaient des femmes. Près de 90 % des familles qui ont eu recours à des refuges d'urgence étaient dirigées par des femmes seules.

Les logements sociaux et communautaires présentent de nombreux avantages en termes d'amélioration des conditions de vie des femmes à faible revenu. La réduction de la part de leur revenu consacré au logement leur permet de mieux répondre aux autres besoins essentiels (alimentation, habillement, santé, éducation. Le fait de pouvoir bénéficier d'une stabilité résidentielle et d'un cadre de vie sain et sécuritaire favorise leur épanouissement sur le plan personnel et contribue à leur enracinement dans une communauté, ce qui constitue souvent une condition préalable à leur insertion sociale (Ville de Montréal, 2005 c, p. 4). **La nécessité d'augmenter le nombre de logements sociaux et d'accélérer leur réalisation dans le contexte de la pénurie de logements, principalement abordables,** semble reconnue par les intervenantes et intervenants tant communautaires que gouvernementaux (FRAPU 2017 b). Le budget de 2017 prévoit à cet égard des investissements, mais peu sont identifiés dans les logements sociaux. **Et ce montant est trop peu considérant que les besoins sont criants et que les coûts de construction ne font que grimper.** Le FRAPU (217a) souhaitait « 2 milliards de dollars par année (...) pour les investissements dans de nouveaux logements sociaux. E c'est sans compter l'ajout de 1,7 milliard de dollars pour l'entretien et le maintien des logements sociaux. »

D'autres solutions peuvent être envisagées comme : construire plus de logements sociaux qui sont adaptés aux ménages les plus modestes. Cela permettra de réduire les listes d'attentes. Construire ces logements un peu partout dans la ville pour ne pas les transformer en ghetto ou

stigmatiser les personnes qui y vivent. **Encourager les entreprises privées à construire des logements abordables et les louer aux personnes les plus susceptibles d’être dans l’insécurité du logement. Cela s’appelle le « logement solidaire ».** Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent aussi encadrer le prix des logements, car maintenant chaque propriétaire fait comme il veut. Fournir rapidement un vrai logement autonome aux personnes qui en sont dépourvues, « avec un bail et une clé ». **Autrement dit, il faut sortir de ce système où les personnes sont obligées de suivre un long parcours d’hébergement et d’urgence avant d’accéder à un logement individuel.** C’est-à-dire le plus souvent les femmes victimes de violence conjugale. Demander au gouvernement de reloger les personnes qui vivent dans la pauvreté et qui ne sont pas capables de payer leur loyer ; cela permettra à de nombreuses personnes de ne pas se retrouver dans la rue, et ce généralement avec l’aide de la police lors des expulsions.

POLITIQUE D’IMMIGRATION

Cérilie a immigré au Canada il y a maintenant 6 mois. Elle est venue rejoindre son conjoint qui y habite depuis plus de 5 ans et qui la parraine. Elle occupe un emploi précaire et à temps partiel depuis maintenant 2 mois, elle trouve la situation très difficile, car elle n’aime pas du tout son emploi. De plus, depuis qu’elle occupe un emploi sa situation de dépendance économique à l’endroit de son conjoint s’est aggravée. Celui-ci a commencé à contrôler son argent en obligeant Cérilie à lui remettre sa paie et refuse de lui donner de l’argent pour ses dépenses personnelles. Ce contrôle financier a donné à son conjoint un grand pouvoir sur Cérilie qu’il n’aurait pas eu si les politiques de parrainage n’étaient pas discriminatoires à l’égard des femmes.

Afin d’améliorer la condition socioéconomique des femmes au Canada, il est primordial de lutter pour l’amélioration de la condition de toutes les femmes, sans exception. Toutefois, au Canada la situation des femmes immigrantes et celles ayant un statut précaire est hautement déplorable. Nous estimons que les politiques d’immigration et les récentes tendances économiques sont à blâmer pour la situation déplorable des femmes immigrantes et celles ayant un statut précaire.

L'introduction du système de points comme modèle d'immigration demeure depuis son émergence hautement discriminatoire à l'endroit des femmes immigrantes. À cet effet, dans ce système les femmes sont surreprésentées dans la catégorie du regroupement familial (Castro Zavala, 2014). Cette catégorie favorise la dépendance économique des femmes à l'endroit de leur partenaire. Il nous apparaît évident que les politiques d'immigration par leur caractère sexiste contribuent à la construction d'une seconde classe de citoyens. **Pour cette raison, nous recommandons que le gouvernement du Canada revoie les politiques d'immigration pour qu'elles ne soient plus discriminatoires à l'égard des femmes, par exemple le système de points.** Les critères de sélection de ce système accordent plusieurs points aux immigrants ayant acquis dans leur pays d'origine des compétences en matière d'emploi, de formations postsecondaires et de linguistiques. La création de ces critères démontre la préférence du gouvernement canadien pour un modèle d'économie néolibérale. Cette forme d'économie tend à favoriser les immigrants masculins et les chefs de famille puisqu'ils sont plus nombreux à avoir reçu une éducation dans leur pays d'origine. Le système de point ne favorise pas le développement économique des femmes, car souvent celles-ci n'ont pas accès aux mêmes opportunités que les hommes. C'est pourquoi il est temps de réformer le système de points.

Mémoire rédigé le 21 mars 2017 et révisé le 30 mars 2017 à Ottawa.

BIBLIOGRAPHIE

ABJEAN, Annaïg et Mélanie TATE (2014) « Focus- l'aide alimentaire, symptôme d'une radicalisation de la pauvreté ? », *Informations sociales*, No.182, p.76-79.

BANQUES ALIMENTAIRES CANADA (2016) « Bilan-Faim 2016. Un rapport complet sur la faim et l'utilisation des banques alimentaires au Canada, qui propose des recommandations pour le changement », Toronto : Banques alimentaires Canada, 32 p.

CASTRO ZAVALA, Sastal. (2014) « Politiques d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois », *Alterstice-Revue Internationale de la Recherche Interculturelle*, vol 3, no.2, p.97-110.

COALITION DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ DE L'ONTARIO (2006 Deuxième édition) « Une alimentation saine, une communauté saine. Un guide d'intervention communautaire. », 58 p.

CODERRE, Cécile et Madeleine ROY (2004). « [Des droits sociaux pour les femmes francophones en contexte minoritaire, une lutte pour éradiquer la pauvreté](#) ». Ottawa, Fédération nationale des femmes canadiennes françaises.

CÔTÉ, Andrée, Michèle KÉRISIT et Marie-Louise CÔTÉ (2001). Qui prend pays... L'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes. Ottawa, Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, Condition féminine Canada, <http://publications.gc.ca/collections/Collection/SW21-54-2000F.pdf>

COMMISSION NATIONALE D'EXAMEN SUR L'ASSURANCE EMPLOI (2013). « Les expériences des travailleurs en regard du régime d'assurance-emploi au Canada, au Québec et en Ontario. Analyses de la couverture du régime, de l'éligibilité aux prestations et de la fréquence et la saisonnalité du recours aux prestations ». Enquête sur la couverture de l'assurance emploi, statistiques tirées de RHDCC. *L'assurance-emploi et les groupe socioéconomiques clés*, par Carole Vincent. https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:4TrtHHYYGDcJ:https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx%3Fidf%3D138800+%&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=ca

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2006). Les femmes et le logement à Montréal. *Intervention dans le cadre de l'étude publique du volet social du Plan d'affaires, 2009.* http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTRÉALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Intervention_femmes_logement_14-mai-07.pdf

CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES (2014). « Rapport du comité d'experts sur l'état des connaissances à propos de la sécurité alimentaire dans le Nord du Canada. La sécurité alimentaire des populations autochtones dans le Nord du Canada – Évaluation de l'état des

connaissances ». CAC. Ottawa. 6

p. http://sciencepourlepublic.ca/uploads/fr/assessments%20and%20publications%20and%20news%20releases/food%20security/foodsecurity_rif_fr.pdf

CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (2013). *Les services de garde à l'enfance au Canada : une denrée rare*. 11 p. <http://canadianlabour.ca/sites/default/files/media/child-care-canada-scarce-2013-08-26-fr.pdf> (page consultée le 21 mars 2017)

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016). « Portrait des Québécoises en 8 temps » Québec, CSF. 40 pages. [URL : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_8temps_2015.pdf] (Septembre 2016).

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (FFQ) (2008). *Sortir de la pauvreté : un choix de société !*, 72 pages. [Le féminisme en bref. Numéro spécial. Le rassemblement pancanadien des jeunes féministes]. [URL : <http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2011/04/FEB-jeunes.pdf>] (Octobre 2016).

FRAPU (2015). Femmes logement et pauvreté. Montréal. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>

FRAPU (2017a). « Le FRAPU déçu par le manque d'ambition du budget Morneau ». Communiqué de presse. <http://www.frapru.qc.ca/budget-morneau2/>

FRAPU (2017 b). « Budget 2017-2018 Un besoin urgent : des logements décents Mémoire du Front d'action populaire en réaménagement urbain ». Montréal. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2017/02/Me%CC%81moireBudget2017.pdf>

FORTIN, Pierre (2017). « Quels effets le système de garde à l'enfance universel du Québec a-t-il eus sur la sécurité économique des femmes ? » Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine (FEWO) de la Chambre des Communes, Ottawa Mars 2017. <http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/FEWO/Brief/BR8806290/br-external/FortinPierre-f.pdf>

GOUVERNEMENT DU CANADA (2017). « Chapitre 5 Égalité des chances : l'énoncé du budget de 2017 relatif aux sexes ». 16 p. <http://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/chap-05-fr.html?=&wbdisable=true>

GOUVERNEMENT DU CANADA (2014). « Stratégie du Canada sur la sécurité alimentaire », Page consultée le 21 mars 2017 au <http://www.international.gc.ca/development-developpement/priorities-priorites/cfss-scsa.aspx?lang=fra>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009). « LRQ Chapitre L-7 : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Faits saillants et application de la loi », 7 p.

L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC (2016). *Reculs des conditions de vie des*

femmes au Québec en 2015. Montréal : L’R des centres de femmes du Québec. 58 p. <http://www.rcentres.qc.ca/files/rfemmes-austerite-mars2016.pdf> (page consultée le 21 mars 2017)

OTTAWA FOOD BANK (2015) « Year in Review 2014-2015 », Ottawa: Ottawa Food Bank, 8 p. <http://www.ottawafoodbank.ca/wp-content/uploads/2016/01/FINAL-Year-In-Review-2014-2015web-version.pdf>

SANTÉ PUBLIQUE OTTAWA (2016) « Panier de provision nutritif. Le prix de bien manger à Ottawa », Ottawa : Santé publique Ottawa, 12 p. https://documents.ottawa.ca/sites/documents.ottawa.ca/files/nfb_report_2016_fr.pdf

STATISTIQUE CANADA (2017), La sécurité économique des femmes au Canada Présentation à l’intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes 2 février, 2017, 23 p.

<http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/FEWO/Brief/BR8745318/br-external/StatCan2017-02-02-f.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2016). « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes âgées », par Tamara Hudon et Anne Milan. Ottawa. 44 pages. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14316-fra.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2015 a). « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes immigrantes », par Tamara Hudon. Ottawa. 41 pages. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14217-fra.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2015 b) « Insécurité alimentaire des ménages », page consulté le 21 mars 2017 au <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-624-x/2015001/article/14138-fra.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2015 c). « Familles monoparentales », Page consulté le 20 septembre 2016 au <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2015001/article/14202/parent-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2015 d). « Portraits des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada », Page consulté le 21 mars 2017 au <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011001-fra.cfm>

STATISTIQUE CANADA (2010). Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe Bien-être économique, rédigé par Cara WILLIAMS, 34 pages [Statistique Canada Division de la statistique sociale et autochtone] [URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11388-fra.pdf>] (Consulté le 18 septembre 2016).

VILLE D'OTTAWA (2017). PERSONNES RACIALISÉES Optique d'équité et d'inclusion
Portrait. Initiative une ville pour toutes les femmes. Ottawa. Ville d'Ottawa. 20 p.
<http://www.cawi-ivtf.org/sites/default/files/publications/ds-racialized-fr.pdf>

TARASUK, Valérie Andy MITCHELL et Naomi DACHNER (2012). « Insécurité alimentaire
des ménages au Canada ». Institut de recherche en santé du Canada. Toronto. 29 p.
[http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-
content/uploads/2014/05/Household_Food_Insecurity_in_Canada-2012_FR.pdf](http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-content/uploads/2014/05/Household_Food_Insecurity_in_Canada-2012_FR.pdf)

TOWNSON, Melissa, (2000). *Réduire la pauvreté parmi les femmes âgées : le potentiel des
politiques en matière de revenu de retraite*. Conseil canadien du statut de la femme, Canada,
PMF Services de rédaction inc. 102 p.